



La FHF officialise le lancement de FHF HAD

Paris, le 3 décembre 2024

La Fédération Hospitalière de France (FHF) annonce officiellement la création de FHF HAD (Hospitalisation À Domicile), portant l'ambition du développement et du renforcement de l'offre publique d'HAD.

UN RÔLE CLÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

L'hospitalisation à domicile constitue une prise en charge sanitaire performante et répondant aux besoins de santé des patients. Premiers prescripteurs des prises en charge HAD en médecine, chirurgie, obstétrique et dans le champ médico-social, les établissements publics disposent des ressources et des expertises nécessaires à la structuration de parcours de soins cohérents intégrant l'HAD, soutenus par la dynamique positive des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). Cette organisation permet **une meilleure fluidité dans la prise en charge des patients ainsi que la conception de nouveaux parcours de prise en charge, incluant l'HAD.**

Pour soutenir et renforcer cette stratégie, FHF structure FHF HAD : comité composé d'experts et de professionnels de terrain garant du développement et du suivi de l'offre d'HAD publique. Le groupe FHF HAD, qui rassemble une trentaine de membres issus d'établissements publics (CHU et CH), est coordonné par Florent Bousquié, directeur de l'HAD à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, avec le soutien pôle O.F.F.R.E.S de la FHF. Les travaux du groupe FHF HAD porteront sur **des préconisations opérationnelles.**

LA STRUCTURATION D'UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT AU NIVEAU RÉGIONAL

Le travail du groupe FHF HAD concernera également **la mise en place d'une démarche régionale**, pour une meilleure coordination et analyse des activités des HAD publiques sur les territoires. Une organisation fondée sur **les besoins réels et enjeux spécifiques à chaque région** est identifiée et cartographiée.

La mise en place de l'HAD sera faite **de concert avec la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)** qui tient une feuille de route de l'HAD et des réformes en cours. Les

établissements ont déjà pu **partager des expériences réussies et bonnes pratiques concernant ce mode d'hospitalisation, mettant en lumière les leviers pour faire de l'HAD un axe stratégique des établissements.**

Avec le soutien de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) pour un accompagnement dédié, la FHF réaffirme le rôle fondamental des établissements publics dans l'HAD et promeut une prise en charge de qualité, accessible à tous les patients sur l'ensemble des territoires.

À propos de la Fédération hospitalière de France

Créée en 1924, la Fédération hospitalière de France (FHF) réunit plus de 1 000 établissements publics de santé (hôpitaux) et 3 800 structures médico-sociales (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées autonomes), soit la quasi-totalité des établissements du secteur public. Cette légitimité et sa dimension nationale font de la FHF un acteur de premier plan du monde de la santé, acteur d'autant plus écouté qu'il est véritablement trans-politique, comme en témoigne la composition de son conseil d'administration. La FHF remplit une triple fonction de promotion, d'information et de représentation :

- Promotion de l'hôpital public et des établissements médico-sociaux ;
- Information des professionnels ;
- Représentation des établissements.

La FHF est aussi un lieu où s'élaborent de nouvelles propositions destinées à alimenter le débat législatif. En savoir plus : [ici](#).

Contact presse FHF : communicationfhf@havas.com

CONTACT PRESSE

HAVAS

communicationfhf@havas.com



www.fhf.fr



10 000 abonnés

[@federationhospitalieredefrance](https://www.facebook.com/federationhospitalieredefrance)



85 000 abonnés

[Fédération hospitalière de France](https://www.linkedin.com/company/federation-hospitaliere-de-france)



30 000 abonnés

[@laFHF](https://twitter.com/laFHF)